

Par SDÉ et messenger

Le 25 juillet 2014

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande amendée d'autorisation du Transporteur relative au projet à 735 kV
de la Chamouchouane - Bout-de-l'île
Votre dossier : R-3887-2014
Notre dossier : R049654 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») produit auprès de la Régie sa demande et sa preuve documentaire amendées dans le dossier décrit en rubrique et dont les originaux vous parviendront sous peu.

Amendements au Projet sous étude

L'un des aspects du Projet concerne le raccordement de la ligne à 735 kV de la Chamouchouane à la région métropolitaine de Montréal, selon la preuve documentaire déposée à la Régie le 30 avril 2014.

Le Transporteur a récemment procédé à des études complémentaires en vue d'assurer une cohérence des diverses interventions prévues dans le secteur de la municipalité de Terrebonne. Au terme de ces études, la construction d'un nouveau poste à 735 kV dans la région métropolitaine de Montréal s'avère une solution optimale axée sur le long terme qui est privilégiée par le Transporteur.

Le nouveau poste à 735-120-25 kV, nommé Judith-Jasmin, serait situé à Terrebonne au nord de l'autoroute 640. Concrètement, le nouveau poste Judith-Jasmin affecte le Projet en ce qu'il entraîne des modifications au raccordement de la ligne à 735 kV de la Chamouchouane à la région métropolitaine de Montréal. Ainsi, la future ligne à 735 kV, qui devait être reliée au poste de Duvernay, serait raccordée au nouveau poste Judith-Jasmin.

Le 18 juillet 2014, un complément à l'étude d'impact sur l'environnement décrivant certains aspects de ce nouveau poste à 735 kV a été produit auprès de M. David

Heurtel, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (ci-après « MDDELCC »).

En ce qui a trait au Projet sous étude, l'amendement du Transporteur consiste à en retirer les éléments et les coûts qui concernent le tronçon de la ligne à 735 kV à partir de l'autoroute 640 et son raccordement au poste de Duvernay. Le raccordement de la ligne à 735 kV de la Chamouchouane dans la région métropolitaine de Montréal se fera au nouveau poste Judith-Jasmin, plutôt qu'au poste de Duvernay.

La construction du nouveau poste Judith-Jasmin ne remet pas en cause les aspects fondamentaux du Projet présentés pour autorisation auprès de la Régie par le Transporteur dans le présent dossier, notamment en ce qu'il n'affecte que le choix du poste dans la région métropolitaine de Montréal pour la raccordement de la ligne à 735 kV de la Chamouchouane.

Échéancier

Le 15 juillet 2014, la Régie a rendu sa décision procédurale D-2014-118 concernant les demandes d'intervention, le budget de participation et établissant l'échéancier de traitement du dossier en cause.

Puisque la demande amendée déposée par le Transporteur ne remet pas en cause les aspects fondamentaux du Projet présentés pour autorisation, le Transporteur demande de préserver le processus d'audience en cours et de continuer l'étude du présent dossier selon l'échéancier fixé par la décision D-2014-118.

Le Transporteur présentera pour autorisation le projet du nouveau poste Judith-Jasmin dans un dossier distinct. À cette occasion, l'ensemble des fonctionnalités du nouveau poste, incluant la partie relative au raccordement de la ligne à 735 kV de la Chamouchouane, y seront présentées.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette

/jg

p.j.

c.c. Intervenants (par courriel seulement)